



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 2 :

MODIFICATION D'UNE AUTORISATION
DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE
PAIEMENT (AP/CP) POUR LA
CONSTRUCTION DE L'ECOSTRUCTURE

Séance ordinaire du 24 Septembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Septembre 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absente : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Grégoire REYDIT (à Françoise COSSECQ), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Didier BLADOU), Jessica CASTEX (Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC)

Absente : Nancy TRAORE

Secrétaire : Daniel CHRETIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

DOSSIER N°2 : MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOSTRUCTURE

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

Par délibération du 11 octobre 2016, le Conseil Municipal a entériné le lancement opérationnel du projet d'Eco structure, intégrant un multiaccueil collectif et familial de 70 places, le Relais Assistants Maternels, le Lieu d'accueil Parent-enfant, le Centre Social Ricochet ainsi que l'agence postale municipale.

Le 21 mars 2017, sur la base des premiers travaux de programmation, le Conseil Municipal a adopté l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour sa construction pour un montant de 4 575 248 € TTC.

Tout au long de l'année 2017, le projet s'est affiné, avec l'assistance d'un programmiste, en lien étroit avec les futurs utilisateurs. L'analyse des sols a rendu nécessaire la programmation de travaux d'excavations sur la parcelle concernée. Ces évolutions ont conduit le Conseil Municipal à modifier, le 12 décembre 2017, l'autorisation de programme et la répartition des crédits pour un montant total s'élevant à 6 087 604,02 € TTC.

L'année 2018 a été consacrée aux études conduites par la maîtrise d'œuvre (cabinet Hoerner & Ordonneau). Au cours des différentes phases du projet, le coût de construction a évolué. Estimé en décembre 2017 à 4 227 894 € TTC, il atteint 4 650 118 € TTC après la phase de consultation des entreprises. Cette augmentation s'explique par l'actualisation des prix, le choix d'un système de chauffage au bois nécessitant l'installation d'une chaufferie et d'un local de stockage à granulés ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur une surface de 56 m². Ces arbitrages favoriseront par ailleurs l'obtention du label Ecolocrèche, ouvrant droit à une majoration de l'aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales. La construction de la chaufferie à granulés de bois permet également de solliciter le soutien financier du Département de la Gironde dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial en faveur des énergies renouvelables et de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet régional « Chaleur Renouvelable 2019 ».

Le montant des subventions s'élève à 1 217 380 € TTC, soit 19 % du budget total de l'opération, qui s'élève désormais à 6 406 610,29 € TTC, étalé jusqu'en 2021.

Il est donc nécessaire de modifier la délibération du 12 décembre 2017 en ce sens et de solliciter les aides financières auprès du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la création d'une chaufferie à granulés de bois.

Ainsi,

VU l'article 2311-3 du code Général des collectivités Territoriales,

VU l'instruction du comptable,

VU la délibération N° 7 du 13 décembre 2011 mettant en place le principe de gestion des investissements en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) à partir du budget 2012,

VU la délibération N° 11 du 11 octobre 2016 décidant le lancement de l'opération relative à la construction d'une éco-structure intégrant un multiaccueil petite enfance de 70 places, RAM, LAPE, un centre social et une agence postale sur le square d'Arnstadt,

VU la délibération N° 6 du 21 mars 2017 votant le montant et la répartition des crédits de paiement,

VU la délibération N° 7 du 12 décembre 2017 modifiant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction de l'éco-structure,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR**

Article 1 : Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les aides financières auprès du Département et de la Région pour la création d'une chaufferie à granulés de bois,

Article 2 : Modifie le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme indiqué dans le tableau en annexe 1.

Fait et délibéré le 24 septembre 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

K 2

